



Communiqué de presse

Le 21 janvier 2022

Améliorer l'inclusion et la santé des plus fragiles : signature d'un partenariat entre la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère, la Carsat Languedoc-Roussillon et Pôle emploi Lozère

La CCSS de la Lozère, la Carsat Languedoc-Roussillon et Pôle emploi Lozère s'engagent dans un partenariat inédit. Objectif : lutter contre le renoncement aux soins et la désinsertion professionnelle dus à une santé dégradée.

Le lien entre emploi et santé

Une période de chômage ou d'arrêt de travail peut provoquer une dégradation de la santé physique et psychique. Il est aussi établi qu'une situation de santé dégradée augmente le risque de chômage et d'éloignement du marché du travail. Un lien entre emploi et santé avait déjà pu être observé dans une étude auprès des assurés de l'Assurance Maladie révélant que l'absence d'activité professionnelle accroît la probabilité de renoncer aux soins ⁽¹⁾. L'épidémie de Covid-19, qui conduit les personnes au chômage ou en invalidité à davantage renoncer ou reporter des soins que les personnes en emploi, a encore témoigné de ce lien ⁽²⁾.

Forts de ces constats, La CCSS de la Lozère, la Carsat Languedoc-Roussillon et Pôle emploi Lozère développent, depuis de nombreuses années, des collaborations qui se traduisent notamment par des actions d'accompagnement des assurés salariés et demandeurs d'emploi pour l'accès aux droits et aux soins, et de prévention de la désinsertion professionnelle des salariés en arrêt de travail confrontés à un risque d'inaptitude.

Un axe fort : proposer un accompagnement attentionné plus complet

La convention signée vient renforcer les axes de coopération entre les trois institutions. Elle a comme principal objectif l'amélioration du service rendu au public, grâce à une meilleure connaissance des modalités d'accompagnement offertes par chacun des trois acteurs aux assurés demandeurs d'emploi et salariés en arrêt de travail.

1) Les personnes qui renoncent aux soins se déclarent plus souvent sans activité professionnelle que celles qui n'y renoncent pas : alors que 35 % des répondants sont sans activité professionnelle, ces derniers représentent 41 % des personnes déclarant renoncer à des soins. Observatoire des non-recours aux droits et services (L'Odenore), Synthèse descriptive des données du Baromètre du Renoncement aux Soins (BRS), février 2019

(2) Étude conjointe « Renoncer à se soigner pendant le confinement – premiers résultats de l'enquête Assurance Maladie – Odenore »

La CCSS de la Lozère, la Carsat Languedoc-Roussillon et Pôle emploi Lozère s'engagent à travailler conjointement à :

- **L'amélioration de l'accès aux droits, aux soins et à la santé** des demandeurs d'emploi et des assurés salariés en arrêt de travail.
- **La sécurisation du parcours des assurés en risque de désinsertion professionnelle**, accompagnés par le service social de la Carsat Languedoc-Roussillon en favorisant l'intervention précoce de Pôle emploi Lozère.
- **L'expérimentation de nouvelles modalités de collaboration** sur les sujets communs aux trois institutions, dans une logique de co-construction.

L'objectif est de proposer un accompagnement attentionné plus complet de nos publics afin de lever les freins à l'emploi liés à la santé.



De gauche à droite :

Nicolas Perrin, directeur de la CCSS de Lozère

Florence Masse-Navette, directrice de Pôle emploi de Lozère

Madeleine Medolago, directrice de la Carsat du Languedoc-Roussillon.

A propos de l'Assurance Maladie

Depuis plus de 70 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système.

L'Assurance Maladie protège durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous. Elle exerce à cet effet des activités diversifiées, dans le respect de ses valeurs et des engagements pris envers l'État. Parmi ces activités figurent celles de garantir l'accès universel aux droits et de permettre l'accès aux soins : rembourser, orienter, et informer sont autant de leviers pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins. Toutefois, certains assurés renoncent malgré tout à se faire soigner. Les raisons sont diverses et parfois multiples. L'absence d'information, le manque de ressources financières, la complexité des démarches et du système de santé peuvent constituer des freins pour l'insertion dans un parcours de soins.

Face à ces situations, l'Assurance Maladie a engagé une démarche complète, permettant de fluidifier le parcours de l'assuré et de faciliter l'ouverture, la connaissance de ses droits, l'accès territorial comme financier aux soins, et de proposer aux personnes en situation de vulnérabilité un accompagnement attentionné. Les différents services sont mis en œuvre au niveau local par la CCSS de Lozère, la Carsat Languedoc-Roussillon, la DRSM (Direction Régionale du Service Médical) et partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN.

A propos de la Carsat Languedoc-Roussillon

La Carsat Languedoc-Roussillon est l'interlocuteur régional en matière d'Assurance retraite, d'accompagnement social et de prévention des risques professionnels. Ses attributions, fixées par la loi, contribuent à la protection sociale de la population dans les régions concernées.

Ses missions principales sont :

- gérer les carrières des assurés ;
- calculer les retraites et payer les prestations ;
- accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie ;
- assurer et prévenir les risques professionnels.

L'action du service social s'inscrit dans la politique sociale de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie afin d'accompagner les personnes fragilisées par leurs problèmes de santé dans leur parcours de soins et sécuriser leur parcours professionnel.

Ainsi, les assistants sociaux participent à la mission de santé au travail de la Carsat et œuvrent principalement pour la Prévention de la Désinsertion Professionnelle afin de contribuer au maintien dans l'emploi des assurés malades et/ou handicapés en arrêt de travail.

Pour contacter le service social, composez le 3646 et dites « service social » (service gratuit + prix de l'appel).

A propos de Pôle emploi

Pôle emploi est le service public de l'emploi en France.

Nos missions sont :

- d'une part, indemniser les demandeurs d'emploi et les accompagner vers le retour à l'emploi ;
- et d'autre part, guider les entreprises dans leurs recrutements.

C'est la mission que portent nos 54 500 agents, mobilisés au quotidien pour anticiper les tendances, innover et fédérer les acteurs et relais-clés sur le terrain.

En Occitanie, ce sont plus de 5 000 agents, et dans l'Hérault, les équipes agissent au travers d'un maillage territorial composé de 11 agences : Agde, Béziers (2), Lunel, Clermont-L'Hérault, Montpellier (4), Pézenas, Sète

Contacts presse

CCSS de la Lozère : Marcela Panameno Fernandez / marcela.panamenofernandez@assurance-maladie.fr / 04 66 45 34 62

Carsat Languedoc-Roussillon : Elodie Spagnuolo / elodie.spagnuolo@carsat-lr.fr / 06 47 83 91 75

Pôle emploi Occitanie : Laurence Ingargiola / laurence.ingargiola@pole-emploi.fr / 06 64 50 35 41